

## Communiqué de presse

---

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2016

### L'ACPR crée un Pôle FinTech Innovation au 1<sup>er</sup> juin 2016

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) crée, ce 1<sup>er</sup> juin 2016, un pôle FinTech Innovation directement rattaché à son secrétaire général.

Dans un contexte marqué par un développement des Fintech et des innovations technologiques dans le domaine financier, l'ACPR se dote d'une équipe dédiée à l'accueil des Fintech et à l'analyse de l'impact des innovations sur les activités bancaires, les services de paiement et les activités d'assurance.

Le pôle a vocation à être le point d'entrée des Fintech à l'ACPR pour un agrément. Il fera bénéficier les Fintech d'informations et d'actions de communication dédiées.

Le pôle pilotera pour l'ACPR la démarche commune avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour coordonner l'action des deux autorités en matière d'accueil et de régulation des projets innovants portant sur les services d'investissement.

L'ACPR animera avec l'AMF un Forum Fintech, qui sera une instance de dialogue avec les professionnels de la Fintech sur les sujets de réglementation et de supervision.

Le nouveau pôle évaluera les opportunités mais aussi les risques, accrus ou nouveaux, liés aux innovations. Il proposera en tant que de besoin des adaptations à la réglementation et aux pratiques de supervision.

La responsabilité de ce pôle est confiée à Nathalie Beaudemoulin, quarante-quatre ans, diplômée de Sciences-Po Paris jusqu'ici directrice adjointe des Agréments, des Autorisations et de la Réglementation de l'ACPR. Elle préside le groupe de travail de l'Autorité bancaire européenne relatif à l'innovation financière et participe aux travaux du Comité de Bâle et du Conseil de stabilité financière sur ce sujet.



[Visionnez la vidéo de présentation du Pôle ACPR FinTech Innovation](#)

**À propos de l'ACPR** : *Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier*